



N° 012 /2023/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI **(pour large diffusion)**

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les populations, les partis politiques et les autres parties prenantes au processus électoral que le traitement des données du recensement électoral de 2023 se poursuit pour aboutir aux listes électorales définitives.

Dans cette perspective, les listes électorales provisoires seront affichées dans tous les Centres de Recensement et de Vote (CRV), à compter du jeudi 20 juillet 2023. La population dispose alors de 48 heures pour tout recours.

A cet effet, le Président de la CENI invite les électrices et les électeurs à se mobiliser pour se rendre dans les CRV qui ont servi au recensement électoral en vue de :

- constater leur inscription effective sur la liste électorale provisoire ;
- signaler les cas d'électeurs indûment inscrits ou indûment radiés de la liste ;
- entamer la procédure de réclamation dans les CRV en y demandant l'inscription sur la liste électorale des personnes régulièrement inscrites lors du recensement de 2023 mais omises sur la liste provisoire affichée ;
- signaler tout cas d'électeurs décédés après la clôture du recensement électoral, en vue de leur radiation en apportant les preuves requises (déclaration de décès, autorisation d'inhumer, témoignage de proches parents, faire-part).

Le Président de la CENI compte sur le civisme des populations, la mobilisation effective des électrices et des électeurs ainsi que des partis politiques pour le succès de cette opération, gage de la qualité du fichier électoral.

Fait à Lomé, le 17 JUIL 2023



Le Président

Dago YABRE